



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

LE GOUVERNEMENT  
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 16 JUIN 2014

## ARRÊTÉ

### Portant nomination des membres du Comité Communal des Feux de Forêts pour la saison 2014.

N° Départ : 258/2014/22/PM/CM/DS

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 131 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles L. 131 et L. 132 du Code forestier,
- Vu** l'instruction de monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de mars 1984 portant la création, l'organisation et le fonctionnement des comités communaux des feux de forêts (C.C.F.F),
- Vu** les règles générales de fonctionnement des Comités Communaux des Feux de Forêts diffusés en 1999 par Monsieur le Préfet du Var,
- Vu** l'ordre d'opération inter services pour les feux de forêts diffusé par Monsieur le Préfet du Var,

arrête

**Article 1 :** Pour la saison 2014, le Comité Communal des Feux de Forêts de Solliès-Pont s'organise comme suit :

**Membres permanents :**

Le Maire et le Président délégué

Un secrétaire administratif

Quatre chefs d'équipe : alerte et information, guidage, vigie, gestion et soutien.

**Membres non permanents :**

Les volontaires acceptés par monsieur le Maire et désignés à l'article 2 du présent arrêté.

**Article 2 :** Le C.C.F.F se compose des membres ci-après :

Docteur André GARRON, président,  
Monsieur Philippe LAURERI, président délégué par monsieur le Maire,

Mesdames et messieurs :

ALQUIER Michel	Equipier
ANDRIS Robert	Chef guidage
BECH Rémy	Equipier
BELLON Philippe	Equipier
BOETTI Gérard	Equipier
BIAU Joël	Responsable vigie
BLANC Jean-Claude	Equipier
BLANC Pierre	Equipier
BOULLY Jean-Luc	Equipier
CAPALDI Alain	Equipier
CREMADES Henri	Equipier
DOMINGUEZ Jacques	Equipier
DUPONT Thierry	Equipier
FERRIE Denis	Equipier
GRELET Christiane	Equipier
GRELET Jean-Luc	Equipier
GRIMARD Jacques	Chef Logistique
KIRCHER Thierry	Equipier
LAUNAY Michel	Equipier
LAURERI André	Equipier
LAURERI Philippe	Président – Alerte
LEGRAS Alain	Equipier
MALAQUIN Serge	Equipier
MAZURIER Jean-Luc	Equipier
MONGERO Jacques	Equipier
MONJAUZE François	Equipier
ROSFELDER Bernard	Equipier
SCHLICK Daniel	Equipier
TATTI Jacques	Chef Alerte
TAVIER Carole	Equipier
VENUTI Yves	Equipier
ZELLER Grégoire	Equipier
ZUCK Bernard	Equipier

**Article 3 :** Les membres qui doivent rester polyvalents acceptent les règles générales de fonctionnement des C.C.F.F.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le Préfet du Var,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Chef de Centre Intercommunal de Secours et d'Incendie,
- Monsieur le Président de l'Association Départementale des CCFF du Var,
- Monsieur le Président délégué du CCFF de SOLLIES-PONT

**Article 5 :** Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de SOLLIES-PONT,
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Mr Philippe LAURERI,

Adjoint au maire chargé de la sécurité



Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en Préfecture le  
- la publication le

